



Emmenagement , communication

Par marrriiiee

Bonjour,

J'ai appris par mes enfants que mon ex mari avait emménagé avec sa copine chez lui. Sa copine ayant 2 enfants et voulant une chambre pour chacune des filles, mes filles devraient leur laisser une chambre pour aller toutes les deux ensemble. Mes filles sont très affectées et j'aurais pu les y préparer si j'avais su.

Mon ex mari n'a pas d'obligation de me prévenir d'avec qui mes enfants vont vivre ?

Merci

Par kang74

Bonjour

Non votre ex mari n'a pas à communiquer sur ce genre de chose , et dormir à deux dans une chambre n'a rien de reprochable .

Par marrriiiee

eh ben ! je pensais que c'était quand même une information importante, surtout quand je vois l'impact psychologique que ca peut avoir sur mes enfants.

Par Isadore

Bonjour,

C'est considéré comme relevant de la vie privée des parents, qui prennent régulièrement des décisions ayant un impact psychologique sur les enfants. Les informations que doivent se communiquer les parents ne sont pas celles qui ont un impact sur la vie des enfants, mais celles qui relèvent de l'autorité parentale.

Ainsi, si l'un de vous décide de changer ses horaires de travail ou de fréquenter une nouvelle personne même sans vivre avec lui cela peut avoir des conséquences importantes sur les enfants... mais il n'est pas tenu d'en parler à l'autre.

Chaque parent organise son foyer comme il veut et accueille qui il veut chez lui, ce ne sont pas les oignons de l'autre parent sauf s'il y a un danger avéré pour les enfants.